



## Des gestes simples pour réduire efficacement la prolifération des moustiques tigres

Le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») est implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'océan Indien. En métropole, ce moustique s'est développé de manière continue depuis 2004. Il est arrivé en 2013 à Grenoble.

Un moustique peut pondre entre 100 et 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

De coloration contrastée noire et blanche, l'insecte de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres surviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Pour lutter contre sa reproduction, il faut supprimer les lieux de ponte et de repos par des gestes simples. Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs) ne suffisent pas, **il faut les priver d'eau** :

- Supprimer les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire **supprimer toute eau stagnante** au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes, tailler élaguer, ramasser les fruits tombés et éliminer les déchets végétaux.
- **Vider une fois par semaine les eaux stagnantes** : soucoupes, vases, seaux.
- **Remplir les soucoupes avec du sable humide.**
- **Vider les bâches et les piscines vides.**
- **Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie** pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner ou couvrir les arrosoirs.
- **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières** et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau** : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...
- **Créer un écosystème** dans un bassin d'agrément en y **incorporant des prédateurs** de larves de moustiques : batraciens, poissons.
- **Poser du sable ou du gravier** sous les dalles des terrasses et sur les toits terrasse.

**Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger son entourage.**

Les services de la Ville de Grenoble **œuvrent pour supprimer limiter la prolifération des moustiques** :

- traitement larvicide et l'introduction de prédateurs naturels (poissons, batraciens) dans les bassins, parcs, jardins, bâtiments publics, en complément du traitement larvicide du réseau de collecte des eaux pluviales, réalisé par la Régie d'Assainissement.

- Echange avec (et éventuellement accompagnement de) l'Entente Interdépartementale de Démoustication, qui intervient lorsqu'un cas suspect d'arbovirose (dengue, chikungunya, zika) a été signalé, par pulvérisation d'insecticide dans un périmètre de 150m autour du domicile de la personne malade.
- Intervention auprès de particulier-es, et de maîtres d'ouvrage / d'œuvre de chantiers, lorsqu'une accumulation d'eau stagnante est constatée par des riverain-es par exemple.
- Procès-verbaux transmis à l'Agence Régionale de Santé, pour mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 donnant obligation aux propriétaires, occupant-es et entrepreneurs-euses de travaux, de prendre toute mesure pour éviter ou supprimer les gîtes larvaires

**Le COVID-19 ne peut pas être transmis par une piqûre de moustique.**